

VEUILLEZ COCHER LES CASES DES OBJETS MIS EN VENTE

DENOMINATION :	quantité
JOUETS	
ARTICLES ELECTROMENAGERS	
OUTILS	
VELO	
MOTOCYCLETTE	
PIECES AUTO / MOTO	
CASSETTES VIDEO	
CD MUSIQUE	
DVD	
DISQUES	
JEUX VIDEO	
CONSOLE DE JEUX	
MOBILIER	
TABLEAUX	
OBJETS DE COLLECTION : (Pin's, cartes postales, capsules, portes-clé...)	
VÊTEMENTS	
LIVRES	
VAISSELLES	



06 avril 2025

15^{ème} BROCANTE

De PIERREPONT(60) de 6h à 18h

Commune de PONCHON

OUVERT AUX PARTICULIERS & AUX PROFESSIONNELS

TARIF PARTICULIERS : 3,50 € LE MÈTRE (3 MÈTRES MINIMUM) véhicule facturé en supplément s'il reste sur l'emplacement **ou** parking extérieur gratuit

TARIF PROFESSIONNELS (NON ALIMENTAIRE) : 5,50 € LE MÈTRE (3 MÈTRES MINIMUM) véhicule facturé en supplément s'il reste sur l'emplacement **ou** gratuit sur parking extérieur

TARIF PROFESSIONNELS (TYPE ALIMENTAIRE) : 11€ LE MÈTRE (3 MÈTRES MINIMUM) véhicule facturé en supplément s'il reste sur l'emplacement **ou** gratuit sur parking extérieur.



Des parkings seront à disposition **si vous ne souhaitez pas être facturé** pour garder votre véhicule sur votre emplacement après le déchargement de vos marchandises.

Pour les habitants de Pierrepont qui réserveront leur emplacement devant leur domicile auront 1 mètre offert **LES « BATEAUX » SERONT COMPTABILISÉS DANS LE MÉTRAGE.**

IMPORTANT : toute inscription et règlement non parvenus avant le 28 Mars 2025, date de clôture, ne seront pas pris en compte. Les emplacements ne sont réservés qu'après paiement dans la limite des places disponibles et suivant les textes en vigueur dans le département de l'Oise.

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS : GILLES BEURAIN AU 06.23.37.84.00 (APRÈS 17H30) **30 RUE DE COURCELLES 60430 ABBECOURT** OU **SYLVIE RAULT** : 03.44.03.02.62 (REPONDEUR)



REGLEMENT DE LA BROCANTE DE PIERREPONT

Article 1er : Chaque participant recevra à son arrivée un numéro d'emplacement.

Il ne pourra pas être changé pour des raisons administratives.

Toute personne, particulier ou professionnelle qui ne sont pas inscrit sur le registre ne peuvent participer à la brocante. (Sauf cas exceptionnels)

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra avoir rempli de façon complète une fiche d'identité, de domicile et d'attestation sur

l'honneur qui lui aura été remise par les organisateurs.

Article 3 : Chaque participant devra remettre aux organisateurs, lors de son inscription, la liste des objets qu'il désire mettre à la vente.

Article 4 : Chaque participant se verra délivrer, par le maire de la commune de Ponchon, une autorisation individuelle, de se livrer exceptionnellement à l'activité de revendeur d'objets mobiliers. (remise à votre arrivée).

Article 5 : Le non-respect des prescriptions des articles 2et 3 du présent règlement sera sanctionné par le refus de délivrance de l'autorisation visée à l'article 4.

Article 6 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participants à la manifestation ne sont pas soumis aux obligations des articles 2 à 4 du présent règlement. Par contre, ils sont tenus d'être en possession de leur carte professionnelle.

Article 7 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par le maire ou les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Le non-respect du règlement sera sanctionné par l'expulsion du contrevenant



BULLETIN D'INSCRIPTION

Article L310-2 , L310-5, R310-8, R310-9,R310-19 du Code de Commerce

Arrêté du 9 Janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage

Pour les particuliers

Nom :Prénom :

Date et lieu de naissance : leà :

Adresse :Code postal : Ville :

TELEPHONE :////

Joindre photocopie de : pièce d'identité recto /verso et un justificatif de domicile.

Permis de conduire/carte nationale d'identité /passeport ou autre

N°Délivré Par.....



Je garde ma voiture sur place : prévoir 7 m minimum (4 m pour la voiture +3 m pour le stand) : OUI (.....) NON(.....)



Je garde ma camionnette sur place prévoir 9 m minimum (6 m pour l'utilitaire + 3 m pour stand) OUI(.....) NON (.....)



A choisir lors de la l'inscription : véhicule facturé en supplément s'il reste sur l'emplacement ou parking extérieur gratuit.

Le stand doit être en prolongement du véhicule et non devant le véhicule

Particulier : Réserve :m (3 m mini) x 3,50€/m soit :€

Professionnel : Réserve :m (3m mini) x5,50€/m soit :€

Professionnel type alimentaire :Réserve :m (3 mini) x 11€/m soit€

Espèce ou Chèque libellé à l'ordre de A.P.L.P.P

Pour les professionnels N° RC(avec le lieu d'inscription).....

Mail.....@.....

Renseignements et inscriptions à : BEURAIN GILLES AU 06.23.37.84.00 (après 17h30) 30 rue de Courcelles 60430 ABBECOURT ou RAULT Sylvie :03.44.03.02.62, ou 220 rue de la mairie 60430 PONCHON

Pour les particuliers : Je certifie que les objets présentés à la brocante de PONCHON du 6 Avril 2025, sont ma propriété et qu'ils n'ont pas été acquis dans le but d'être revendus, ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés et déclare sur l'honneur ne pas avoir participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à, le/...../2025 Signature :